

## PRIÉ DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE  
Un an, au comptant, d'avance..... \$ 3 00  
Six mois..... 2 00  
Trois mois..... 1 50  
Quatre mois..... 1 00  
L'abonnement est strictement payable d'avance.

EDITION HEBDOMADAIRE  
Un an, au comptant, d'avance..... \$ 1 00

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

ULRIC EARTHE, rédacteur

## L'ELECTEUR

QUÉBEC, 7 FÉVRIER 1893

## EDITION DU MIDI

## Un nouvel outrage

On télégraphie d'Ottawa aux journaux conservateurs que le gouvernement fédéral refuse de faire construire la Grosse-Île le qual à eau profonde demandé avec tant d'instances et depuis si longtemps par le directeur de la Quarantaine et tout le corps médical.

Il est admis de tous que, sans cette jetée, la Quarantaine de la Grosse-Île ne sera jamais une quarantaine de première classe comme il doit y en avoir une à l'entrée d'un pays de l'importance du Dominion.

Il est également connu que les ingénieurs du gouvernement ont passé des semaines sur l'île pour prendre des relevés, que les plans sont faits, que l'évaluation des travaux est faite, qu'il n'y a plus rien à demander des sous-missions. Si l'on abandonne le projet toute cette dépense aura été faite en pure perte.

Il n'y a donc aucune bonne raison pour justifier ce brusque changement. Il ne saurait y en avoir que d'inavouables.

Les travaux de la Grosse-Île auraient coûté \$300,000. On annonce en même temps que le gouvernement a décidé de dépenser un demi-million sur la Quarantaine de la Colombie Anglaise.

Québec est le foyer de la race canadienne-française; on lui refuse des travaux depuis longtemps nécessaires. Il ne saurait y avoir rien de plus anglais que la Colombie Anglaise; or, il n'est pas question de rien retrancher au demi-million qu'on lui destine.

Assurément, les plus entités de nos adversaires résidant dans le district et la province de Québec devront finir par voir clair en face de ces outrages.

L'autre jour, c'était le département de la milice qui donnait ordre de commencer à dégrader les fortifications de Québec, et l'Empire, l'organe en chef du gouvernement, en prenait occasion pour insulter aux sentiments de nos concitoyens.

Depuis plus de dix ans, Québec a-t-il reçu autre chose que des horions et des outrages du gouvernement d'Ottawa? Le gouvernement devrait pourtant aimer le district de Québec autant qu'il le déteste, car c'est celui qui lui a le moins coûté; Québec en a-t-il fourni au revenu, mais n'en retire absolument rien. Nous sommes les habitants les moins dispendieux du Dominion.

Par moments, nous nous demandons si nous faisons partie de la Confédération. Nous sommes rattachés, il est vrai, par des embranchements de chemin de fer qui daignent pousser leurs têtes sur nos deux rives sans jamais pouvoir se rejoindre, bien qu'il ne reste qu'une brèche d'un mille pour compléter une ligne transcontinentale continue de 4000 milles.

Le district de Québec, depuis 1879, fait partie de la Confédération pour les fins du revenu seulement. On dirait qu'il y a à Ottawa une main fatale qui s'acharne à nous pousser hors du Dominion.

On dira peut-être: Mais les millions du Havre! Ah! vous auriez aussi bien fait de parler d'argent, pour ce qu'il a rapporté au district de Québec. D'abord ce n'était pas un cadeau conservateur, car les travaux ont été ordonnés par le gouvernement McKenzie. Les conservateurs s'en sont simplement servis pour voler le trésor, comme le fait est proclamé officiellement par sir John Thompson lui-même dans une poursuite publique. Cet argent est allé dans la gousset d'une poignée de chefs tories; il n'a même pu ébranler la fidélité du district de Québec à ses principes libéraux, malgré les assauts formidables qu'il a servi à leur livrer à chaque élection générale.

Il est presque mieux vaut que cet argent fût resté dans le coffre fédéral, pour le profit qu'il nous a rapporté; car aujourd'hui c'est avec cela qu'on cherche à ruiner la réputation de Québec, en disant que c'est le lieu le plus corrompu du Dominion. Insulte gratuite s'il en fut jamais. En effet, si Québec était si corrompu, serait-il resté si libéral contre les centaines de mille piastres que Sir Adolphe Caron est convaincu d'avoir dépensées pour débaucher l'électorat?

Espérons que cette fois la députation conservatrice du district de Québec sera assez courageuse pour empêcher ses chefs de consommer le nouvel outrage, le nouveau déni de justice dont on nous menace. Un qual à eau profonde est nécessaire à la Grosse-Île; que le district de Québec soit français, libéral, tout ce qu'on voudra, ce n'est pas une raison pour priver cette partie du pays d'une quarantaine de première classe.

M. l'abbé F. A. Baillairgé a reçu de Mgr Justin Faivre, protonotaire apostolique en France, une lettre de félicitation pour son *Traité de morale politique*.

## Actualités

Après une abondante chute de neige hier, le temps s'est de nouveau mis au beau.

Ce soir, banquet des Forestiers au Florencia.

Ouverture du carnaval hier à Montréal.

C'est vendredi soir qu'aura lieu au Florencia le bal des étudiants en droit et en médecine de l'Université Laval.

Un cablegramme annonçant hier soir au Gouverneur-Général que les deux fils étaient bien mieux.

La législature du Nouveau-Brunswick se réunira le 2 mars.

M. McCarthy a pris son siège, aux Communes, hier l'après-midi.

Musique cet après-midi au Patinoir de la Grande-Allée.

Madame A. D. Cameron, emprisonnée à Annapolis, N. E., sur l'accusation d'avoir empoisonné son mari, a tenté deux fois hier de se suicider, d'abord en prenant de la morphine, puis en essayant de se couper la gorge avec un rasoir.

Ce que l'Électeur avait prévu se réalise. Le gouvernement va réussir à soustraire à la discussion des Communes la requête des catholiques du Manitoba.

Sir John Thompson a attendu la session pour transmettre de nouveau tout le dossier à la Cour Suprême.

Si quelque député veut réclamer justice pour nos concitoyens, on lui répondra que la discussion n'est pas possible, vu qu'un autre tribunal est saisi de la question.

Le *Star*, tout joyeux qu'il est, continue à dénigrer la Politique Nationale à coups de crayon.

Ses caricatures sont capitales, car c'est un artiste M. Bengough qui tient le crayon. Dans le même numéro du *Star*, on en trouve deux qui méritent mention.

L'une représente sir John Thompson, une hache à la main. Il a voulu abattre une première branche pourrie, suivant sa promesse de Toronto. Mais il est tombé sur un nid de guêpes: McCarthy, O'Brien, Davin, Pope, Cockburn, une nuée de mécontents, voltigent autour de sa tête, et le mettent en fuite.

Plus loin, on voit M. Foster répondant à un habitant accessible de taxes, qui lui dit: «Le gouvernement ne peut pas faire de cela. Tenez! voici ce qu'il vous faut!...»

Et il met dans le chapeau qu'on lui tend... le livre blanc où il prend les statistiques dont il fait ses discours.

Lisez cela, mon brave homme, vous y apprendrez que vous êtes riche!

## A LA CHAMBRE

(De la Galerie de la Presse)

6 février.

Peu de monde dans les galeries.

M. Augé présente de volumineuses pétitions des citoyens de Montréal demandant à ce que des élections générales n'aient pas lieu. Ces pétitions sont signées par au-delà de 20,000 citoyens.

M. Tessier fait motion pour que l'honorable M. Mercier soit nommé membre des comités de l'agriculture, des bills privés et des comptes publics.

## Le bill de Montréal

La chambre s'étant formée en comité sur ce bill, M. Augé proposa un amendement à l'effet qu'il soit résolu:

«Que l'élection du maire de Montréal qui a eu lieu dernièrement soit déclarée valide de même que celle des douze échevins qui ont été élus le même jour, sans porter atteinte aux procès actuellement pendants.»

M. Villeneuve propose en sous-amendement qu'il y ait des élections générales, nomination le 6 mars et votation le 16 mars.

M. Dénèche souleva la question d'ordre. Il prétend que l'amendement de M. Villeneuve est hors d'ordre, parce qu'il constitue par lui-même un amendement amendement de M. Augé et qu'il n'en découle pas.

M. Taillon est d'avis qu'on ne devrait pas soulever de questions d'ordre. Il faut en finir une bonne fois, si l'on veut faire passer l'anarchie qui existe à Montréal. M. Taillon prétend que le sous-amendement est dans l'ordre.

M. Duplessis décide le sous-amendement dans l'ordre.

On a consacré tout l'après-midi à la discussion des amendements et sous-amendements des différents députés de Montréal, qui ont finalement été tous rejetés l'un après l'autre.

## SÉANCE DU SOIR

Une partie de la séance est consacrée au bill de Montréal. Après une discussion assez longue, le comité décide qu'il fera rapport demain.

été fixés vu que leur travail n'est pas encore terminé.

Il ont été chargés de faire une étude générale.

M. Girard (Rouville).—Le présent contrat entre le gouvernement et les propriétaires de l'Asile de Beauport expirant bientôt, et la présente session étant déjà avancée, le gouvernement a-t-il quelques propositions de contrat à soumettre à cette Chambre à part celles déjà mentionnées?

Réponse par M. Pelletier: Aussitôt que des arrangements auront été faits avec les propriétaires de l'Asile de Beauport, le gouvernement se fera un plaisir de les communiquer à la Chambre.

M. Pinault. — M. Joseph Boutin-Bourassa, employé permanent de cette Chambre comme greffier en chef des comités, est-il encore suspendu de ses fonctions ou destitué? 1. Si oui, pourquoi? 2. Le dit J. Boutin-Bourassa a-t-il payé sa contribution aux fonds de pension des employés publics? 3. Le gouvernement a-t-il le montant par lui payé à cette fin?

Réponse: Oui, pour des raisons d'économie. Il a contribué au fonds de pension.

## La "Gazette Officielle"

Le bill accordant le contrat pour la *Gazette Officielle* revient devant la Chambre pour sa troisième lecture. Après quelque discussion, le bill ratifiant le contrat consenti à MM. L. J. Demers & Frère a été voté par 32 contre 16.

La Chambre ajourne à 11 h. 30 p. m.

## Parlement fédéral

Séance 5<sup>ème</sup> SESSION—7<sup>ème</sup> PARLEMENT

## SÉANCE D'HIER

Ottawa, 6 fév.—Après présentation de pétitions, sir John Thompson a lu le rapport de la Commission royale nommée pour enquêter sur la vérité ou la fausseté de certaines accusations portées contre sir Adolphe. Ce rapport n'est qu'une simple copie certifiée des témoignages donnés devant la Commission.

L'hon. M. Laurier demande si le gouvernement a l'intention de faire imprimer ce rapport pour ensuite donner copie le plus promptement possible aux députés.

Sir John acquiesce à la demande de l'hon. M. Laurier.

M. Lefebvre a déposé son bill fixant à huit heures la journée des ouvriers et des journaliers employés par le gouvernement, les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs sous l'Etat.

Réponses à quelques interpellations: Le gouvernement jusqu'à présent payé \$13,000 pour frais judiciaires dans l'affaire des écoles du Manitoba. Il reste une balance.

Le rapport de la commission de prohibition sera peut-être prêt pour la prochaine session.

Sir John promet de soumettre à la Chambre prochainement tous les documents concernant l'affaire de Terrence et des écoles du Manitoba.

Plusieurs demandes de documents sont votées, entre autres: Copie de tous documents au sujet d'une commission spéciale chargée de trouver le moyen de compléter le système télégraphique impérial. — Sir Hector.

Copie d'une liste des noms des sous-missionnaires pour la section 8 du canal de Soulanges, résidence de chacun des sous-missionnaires et leurs noms et prénoms. — Sir Hector.

Copie de toute correspondance ou documents quelconques échangés entre les autorités impériales et le gouvernement fédéral au sujet de l'embarquement sur le bétail canadien. — M. Sproule.

Statistiques des déficits de l'Intercolonial. — Sir Hector.

Copie des lettres et pétitions des paroissiens de Saint-Etienne de Lanson au sujet de la maladministration de leur bureau de poste. — M. Guay.

Ce que nous ont coûté les gouvernements généraux depuis la Confédération. — M. Mulock.

Copie des documents au sujet de l'octroi d'un subside au chemin de fer Grand Oriental. — M. Vaillancourt.

L'honorable M. Haggart répond au nom du gouvernement que des pétitions ont été reçues au sujet des comités de l'Islet, Dorchester et Montserrat et de M. Faucher de Saint-Maurice, le vice-président de la compagnie.

Copie de tous documents non encore déposés devant la Chambre, concernant les négociations entre le gouvernement et les Etats-Unis au sujet de la réciprocité dans les droits de passage dans les canaux, sauvetage et renouveau. — M. Tisdale.

M. Mills demande si ce rapport contiendra un aperçu de ce qui a été fait aux conférences de Washington.

M. Foster dit que le gouvernement produira tout ce qui se rattache à la dernière conférence, mais qu'à la première ces sujets n'ont été touchés qu'incidemment.

M. Charlton croit qu'on ne devrait rien cacher pour satisfaire la légitime curiosité du public sur la position qu'occupait le gouvernement canadien à ces deux conférences.

M. Davies remarque qu'il y a trois ou quatre versions de la première conférence de Washington, et que celle du ministre des finances est loin d'être corroborée par celle du Secrétaire d'Etat Blaine et du général Foster. Si le gouvernement a en sa possession un rapport sténographique de cette conférence, il devrait le produire.

Sir John Thompson promet de tout produire ce qui est prêt à produire.

M. Mulock censure le gouvernement pour n'avoir produit ce rapport à la dernière session et avoir laissé planer l'obscurité durant deux années sur cet important sujet.

Sir John Thompson donne pour excuse ce retard que le gouvernement impérial en avait défendu la production l'année dernière.

La motion est adoptée.

La Chambre ajourne à 6 heures jusqu'à demain après-midi.

## Honni soit qui mal y pense

Notes sur la formation du franco-normand et de l'anglais, par M. Faucher de Saint-Maurice

A cette heure où il est tant question de la langue française et de son abolition au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, le travail que M. Faucher de Saint-Maurice vient de livrer au public ne saurait passer inaperçu. Nous connaissons M. Faucher littérateur, nous ignorions l'écrivain. Ce travail dénote en effet chez l'auteur une érudition philologique considérable. Il y est démontré à l'évidence que le langage des Canadiens-Français n'est pas un patois comme l'on prétend dans leur ignorance de la formation des langues cer-

tains détracteurs de notre race et de notre langue.

A l'appui de cet énoncé, M. Faucher cite une foule d'exemples fort intéressants tirés d'une comparaison de notre langage actuel avec celui qui parla le peuple français des 10e et 12e siècles. On peut se former une idée assez juste de l'analogie que présentent ces deux langues en consultant les vieilles chroniques de France et les ouvrages des écrivains de la fin du moyen-âge. Il suffit aussi de parcourir les chroniques de Froissart ou de lire une page des Essais de Montaigne pour s'apercevoir de suite que la langue que parle les Canadiens-Français aujourd'hui, loin d'être un patois, est la pure langue française telle qu'elle existait alors, telle qu'elle se parlait lorsque nous avons été abandonnés sur cette terre d'Amérique par le roi de France. Nous l'avons conservée intacte avec toute sa saveur, avec ses expressions pittoresques qui sentent le terroir dix lieues à la ronde.

Bien plus, certains de nos compatriotes anglo-saxons et des plus fanatiques, ne devraient pas être si sûrs de leur langue n'est qu'une *deformation* (M. Faucher est bien pris de dire un *patois*) de la langue française. Il suffit pour s'en convaincre de remonter aux origines. La devise seule des rois d'Angleterre que M. Faucher a choisie pour titre de son travail n'indique-t-elle de suite l'origine et du peuple anglais et de la langue qu'il parle?

On conserve encore certaines expressions françaises dans les pièces de procédure parlementaire à la Chambre des Communes en Angleterre. En 1700, dit M. Faucher, et cette remarque est pleine d'appropriété et d'actualité, en 1700 les chambres des Lords se voyaient inutilement de faire adopter une loi abrogeant l'usage de la langue française dans les procédures parlementaires et de devant les tribunaux. Peu à peu cependant la langue anglaise envahit le prétoire et la chambre, mais on a toujours conservé la vieille formule française quand il s'agit d'obtenir l'assentiment royal aux lois passées par les deux chambres: «*La reine le veut.*»

«*La reine veut ses bons sujets, accepte leur bienveillance, et ainsi le veut.*» «*Soit, droit fait comme il est désiré.*» Etc., etc.

Le travail de M. Faucher nous fait parcourir en quelques lignes l'histoire de la formation des deux langues officielles de notre pays, et par là il contribue à nous faire aimer et respecter davantage celle que nous parlons.

On peut ne pas partager l'enthousiasme, la belle ardeur et les espérances que semble avoir M. Faucher sur l'avenir de la race et de la langue française en Amérique. J'ai le malheur d'être de ceux qui diffèrent d'opinion avec lui sur ce point. Mais on est forcé d'admirer sa confiance et ses belles espérances pour l'avenir.

La jeune génération, à tort ou à raison, (il n'est pas temps encore de se prononcer), la jeune génération a perdu cet enthousiasme un peu chevaleresque mais de bon aloi, cet amour aveugle de l'ancienne patrie qui inspirent toujours M. Faucher dans ses écrits et qui ont fait dire de lui qu'il était plus français que les Français de France.

De nos jours, les sentiments pratiques dominent dans les cœurs, et ils sont plus ennemis du passé que de l'avenir. Ceux qui avaient bien pu être, mais qui ne le sont plus, dans cette fin d'un siècle qui a bouleversé tant de trônes et d'idées, les choses du passé, bonnes à figurer comme curiosité dans les musées, ne sont plus que de vieilles idées, semblables à ces armures des anciens peuples que vont religieusement contempler au musée les savants et les amateurs.

Cela rafraîchit et cela donne du cœur de rencontrer, de notre temps et de notre pays, un homme qui aime le passé, qui aime les belles idées patriotiques et nationales. On sent en lisant, que M. Faucher restera jusqu'au dernier moment sur la brèche à défendre ce qu'il croit être le bien sauvegardé dans ce pays et ce que l'on ne devrait pas laisser disparaître sans regret. Les devoirs de la vaillance et de l'honneur sont-ils terminés et qu'il n'en restera plus qu'un, il sera celui-là.

## L'HIVER EN EUROPE

Londres sous la neige

On écrit de Londres: «Londres sous la neige est un spectacle des moins agréables que se puisse imaginer, surtout quand on est assailli par les coups d'horribles bruyants du froid, qui pénètre encore que le froid, vous glace jusqu'aux os.

Depuis une quinzaine de jours, les Londoniens grelottent et, selon toute apparence, vont grelotter pendant quelque temps encore, car aucun signe de dégel n'est en vue. Sous ce climat humide, le froid est plus difficile à supporter que dans les pays du Nord; les maisons anglaises, assez mal bâties pour la plupart, grâce à l'ingénieux système des baies euphytiques qui fait que le locataire a bailli construit des immeubles dont la durée, calculée avec une précision presque mathématique sur celle du bailli, sont des temples des vents et laissent pénétrer la bise par les portes et les fenêtres, qui ferment mal, et par les planchers mal joints recouverts de tapis de la laine épaisse est impuissante à arrêter les courants d'air. Aussi l'on a le dos gelé, alors que les pieds sur les chenets, en face d'un bon feu de charbon, on a le visage et les yeux brûlés. Dans la rue, un vent du nord aigu souffle avec violence, pénétrant à travers les vêtements les plus épais, semant rhumes et bronchites, et sous de poitrine et pleurées sur son passage.

Tout est désorganisé; les services publics sont faits avec une irrégularité déconcertante, les cabs sont rares, les omnibus encombrés et les trains du chemin de fer métropolitain semblent se mouvoir avec une lenteur agonisante. L'eau gèle dans les conduits qui émettent rare jusqu'à un moment où le dégel la fait paraître trop abondante, car alors elle est partout hors d'elle doit être. Je ne vois que les plombiers, les marchands de charbon et les amateurs de patinage qui puissent se réjouir de la température.

Si, pour les gens relativement aisés, le froid est une gêne à Londres, c'est un véritable fléau pour les pauvres et les ouvriers de la ville, où le travail est suspendu. Dans les quartiers du East-End, la misère, toujours à l'état latent, devient terrible et amène avec elle des souffrances et des privations cruelles, que les organisations charitables officielles et particulières ne peuvent suffire à soulager. Voilà pourquoi, comme je le disais en commençant, Londres sous la neige est un spectacle sombre, morne, qui augmente la tristesse qu'il cause naturellement en faisant penser aux misères qu'il entraîne à sa suite.

Vienne le dégel et pendant quinze jours il y aura six degrés de bon dans les rues; cela sera la somme, mais on n'en souffrira pas, et le travail reprendra dans les quartiers pauvres qui longent la Tamise en ce moment déserte et silencieux.

## LISEZ!!

Nous attirons votre attention sur cette annonce

## BALANCE

FONDS DE BANQUEROUTE D. DROLET

A COMMENCER LE 6 FÉVRIER, NOUS OFFRONS A

50 CTS DANS LA PIASTRE

Indiennes, Toile à roubaux, Toile à escaliers,

Toile à nappe, Flanelle, Soie, Satin,

Cretonne, Wincey, Velours, Et offes à Robes,

COUPONS, COUPONS, COUPONS,

Nous offrons aussi a 25 cts dans la piastre une grande quantité de

coupons tels que :

Velours, Soie, Peluche, Satin, Indienne, Tapis, Préfarts

Venez tous profiter de ce rabais extraordinaire.

Toutes les marchandises sont marquées en chiffres.

STRICTEMENT QU'UN SEUL PRIX

A. B. DUPUIS

L. O. VILLENEUVE,

Gérant.

Coin des rues St-Joseph et de la Couronne, St-Roch

## EQUITABLE

Life Assurance Society

MM. T. H. Mahony et J. B. Morissette, qui ont pendant plusieurs années représenté la "Equitable Life Assurance Society" dans la ville de Québec, M. Mahony, comme agent général et caissier local, et M. Morissette, comme agent du département français, ont été forcés par la multiplicité de leurs affaires, de résigner leur position.

M. FRANK PENNEE a été nommé seul agent général de l'Equitable pour la ville et le district de Québec et a ouvert un bureau au

No 86 RUE ST-PIERRE

où tous les paiements dus à la Society devront à l'avenir être faits.

M. Mahony et Morissette continueront à agir comme agents spéciaux de l'Equitable et acceptent des risques comme par le passé.

11 janv.

## CHANCE EXTRAORDINAIRE

L'Encyclopédie Britannica, illustrée, complète, en 12 volumes, contenant la matière des 4 volumes de l'édition primitive, en tout 20,000 pages, plusieurs milliers de gravures et 200 gravures, sera expédiée à toute adresse sur réception de la somme de trente piastres. Grandeur des volumes, 8 1/2 x 10 pouces; poids environ 6 lbs. chacun. L'édition originale se vendait \$150. Avis aux bibliothécaires et aux bibliophiles. Adresse: B & Co Bureau.

## PENDANT

L'Inventaire

D'ici au 15 janvier

450 BLOUSES

— POUR —

Hommes, Femmes et Enfants,

Seront sacrifiées

A MOITIÉ PRIX !!

Venez voir

Vous achèterez même sans avoir besoin

Fortin &amp; Michaud

105-111 rue St-Joseph

800-1-11

AVIS

LE COMITÉ DU CERCLE CATHOLIQUE

désire informer le public que la bibliothèque du Cercle n'est pas seulement ouverte pour les membres ou leurs familles, mais qu'elle est ouverte pour tout le public en général, moyennant un abonnement de cinquante cents par année, payable comme suit: savoir: vingt-cinq cents au commencement de chaque semestre.

Cette bibliothèque vient d'être augmentée d'une grande variété d'ouvrages qui peuvent être lus avec profit et sans danger par toutes les familles.

11 janvier—11

TOUJOURS A LA MÊME PLACE

MYRAND &amp; POULIOT

215 rue St-Joseph, St-Roch, Qué.

TELEPHONE 491

11 janvier—11





